



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER



**Projet de procès-verbal de la séance plénière
du
Comité Central d'Action Sociale (CCAS)
des MTECT-MTE-SM
du 04 octobre 2022**

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1,0	19/10/2022	Marlène COLONNETTE
1,1		
1,2		
2,1		

Compte rendu

Organisé par	Bureau des prestations d'action sociale SG/DRH/D/PSPP/PSPP2
Président	Franck ROBERT
Objet	Séance plénière du CCAS
Date	04 octobre 2022
Lieu	Salle Ségur APS -03S30- La Défense et visioconférence
Date de rédaction	
Date de diffusion initiale	
Prochaine séance	14/11/2022

Affaire suivie par

Marlène COLONNETTE - SG/DRH/SGP/PSPP2
Tél. : 01 40 81 66 72/Fax : 01 40 81 60 00
Courriel : pspp2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du CCAS des 1^{er} et 13 juillet 2022
- 2) Suivi des relevés de conclusions des CCAS des précédentes réunions
- 3) Point sur l'enquête « action sociale »
- 4) Point budgétaire
- 5) Point sur l'expérimentation du prêt études et sur les prêts du comité d'aide sociale
- 6) Bilan des crédits d'initiative locale (CIL) des CLAS
- 7) Point sur l'harmonisation des subventions de restauration
- 8) Questions diverses

Présents

Les représentants du personnel

Au titre de la CGT :

M. Franck ROBERT, président du CCAS et de la commission n°1 ;
M. Christian MAHUT ;
M. Patrice LONGÉ, président de la commission n 2 ;
M. Christian JACQUEMARD ;
Mme Marie-Paule DUBUS-CHAVANIS ;
M. Michaël ROUX ;
Mme Jocelyne PELÉ ;
Mme Bernadette COIGNAT ;

Au titre de FO :

M. Pascal WEST, secrétaire du CCAS ;
Mme Anne DELAROQUE ;
M. Jacques DOTU, président de la commission n°3 ;
Mme Caroline FOREST ;
M. Serge GRIMAUD.

Au titre de l'UNSA :

M. Franck MAZET, président de la commission n°5.

Au titre de la CFDT :

Mme Maryline GROSROYAT, présidente de la commission n 4 ;
M. Éric TAVERNIER ;
M. Yoan MARSANNE.
Mme Martine LE GOUIC PROVOOST.

Au titre de la FSU :

M. Romain ARCANGELI ;
Mme Nathalie BROUSSE

Les représentants des partenaires de l'action sociale

Mme Michèle JOSSIER, présidente de la FNASCE ;
M. Stéphane SUTEAU, président du CGCV ;
M. André CHAVAROT, président du Comité d'aide sociale (CAS).

Les représentants de l'administration

M. Jacques CLÉMENT, directeur des ressources humaines ;
Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU, sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP ;
M. Raphaël DUFAU, chef du bureau PSPP2 ;
M. Jean-Pascal BIARD, directeur adjoint, DREAL Nouvelle-Aquitaine ;

Mme Nathalie DEGRYSE, adjointe à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP ;
Mme Tatia BOISSIERE-MARCOU, adjointe à la cheffe de bureau de l'action médico-sociale et de la prévention – SG/DRH/CRHAC2 ;
M. Didier BORREL – directeur adjoint – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;

Les représentantes du service social

Mme Séverine HENNEBICK, conseillère technique nationale de service social, cheffe de pôle service social au bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés PSPP1.
Mme Hélène POITOUT LAIRD, CTSS, DREAL Bourgogne Franche-Comté.

Excusés

Au titre de la CGT

M. Laurent LANOE ;
Mme Barbara ROUSSAUD.

Au titre de FO

Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA ;
Mme Stéphanie FERRARI-PAILLET ;
Mme Françoise LEFEVRE.

Au titre de l'UNSA

Mme Annie HUYGHE ;
Mme Nadine COMTE.
Mme Marielle CUNY ;
M. Christian MALGARINI.

Les représentants des partenaires de l'action sociale

M. Stéphane VACHET, FNASCE ;
M. Dominique JARDIN, vice-président du CGCV ;
M. François GODLEWSKI, vice-président du CAS.

Les représentants de l'Administration

Mme Anne AMSON, cheffe de service du développement professionnel et des conditions de travail, DRH/D ;
Mme Katia SANSONE, cheffe du bureau de l'action médico-sociale et de la prévention – SG/DRH/CRHAC2 ;
Mme Marion BAUD, cheffe du bureau de l'appui aux services et de la veille sociale RS3 ;
M. Pierre ROUX, adjoint à la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail ;
M. Cyril DINH VAN, Chef du bureau du budget du personnel, SG/DRH/P/PPS2.

Le quorum étant atteint, **M. Franck ROBERT (président du CCAS et de la commission animation)** ouvre la séance à 09 heures 45 et invite les organisations syndicales à faire part de leurs déclarations liminaires. Celles-ci sont jointes en annexe.

M. Pascal WEST, (secrétaire du CCAS) a indiqué ne pas faire de déclaration liminaire.

M. Stéphane SUTEAU (président du CGCV) pense que la communication de l'administration avec son association s'est retrouvée bloquée par la préparation du PLF 2023. Il n'a donc pas été possible de continuer à discuter sur le renouvellement de la CPO. Le CGCV a pris connaissance du montant du budget de l'action sociale ministérielle, dans le cadre du PLF 2023. Sa progression servira aux crédits de restauration et aux actions collectives. L'enveloppe dédiée aux associations reste en revanche stable à 4,9 millions d'euros depuis plusieurs années et ne permettra pas de répondre à l'inflation galopante. Il serait donc souhaitable d'accélérer les négociations bipartites pour que les conventions soient signées avant la fin de l'année.

Mme Michèle JOSSIER (présidente de la FNASCE) remercie les différentes organisations syndicales de leur soutien. La négociation de la nouvelle CPO s'avère particulièrement importante. Comme le CGCV, la FNASCE commence à avoir des contacts avec le CEREMA et VNF. L'actualité des prochains mois sera donc chargée. Des échanges devront avoir lieu quant au budget prévisionnel dans le cadre du PLF.

En réponse aux diverses interventions des organisations syndicales, **M. Jacques CLÉMENT (directeur des ressources humaines)** souhaite revenir sur certains points. D'autres seront abordés au cours de la réunion. Concernant tout d'abord les questions budgétaires, il n'existe pas de sujet de financement de la restauration collective sur 2022, au regard de l'état des dépenses et des disponibilités budgétaires. Sur 2023, a été obtenue une rallonge assez significative des crédits dédiés à l'action sociale, bien au-delà de la revalorisation de la PIM. Des marges confortables seront libérées afin d'assurer le financement de l'harmonisation de la restauration collective dans les DIR et les DIRM. Il s'agira d'inciter très fortement l'ensemble des services concernés à rechercher des solutions afin de s'assurer que les agents puissent bénéficier de ces nouvelles dispositions.

Une fois cette question de l'harmonisation de la restauration collective réglée, il restera des crédits disponibles au regard de l'enveloppe d'action sociale obtenue. Il faudra échanger avec les associations quant au financement de leurs actions pour 2023.

Il est difficile d'entendre que le budget 2023 reste « pauvre ». Dans le contexte actuel, obtenir une telle augmentation du budget s'avère relativement inespéré. Il s'agit objectivement d'un geste fort, même s'il reste évidemment une inconnue concernant l'inflation, comme sur l'ensemble du budget de l'Etat et des crédits de fonctionnement.

Sur les négociations relatives à l'action sociale, une enquête sera conduite à l'automne, avec trois semaines de consultation. Allonger les délais paraît peu pertinent, l'essentiel des réponses étant reçu dans les jours suivant le lancement de l'enquête. Doubler le calendrier n'aura sans doute qu'un effet marginal sur le taux de réponse. Il est surtout important de se mobiliser collectivement pour convaincre les agents de l'intérêt de répondre à cette enquête.

Les négociations démarreront en janvier-février afin de définir le modèle d'action sociale pour les années à venir.

S'agissant de la protection sociale complémentaire, la négociation sera bien inscrite à l'agenda social, dès 2023. En effet, il a été obtenu de la MGEN de raccourcir d'un an l'échéance du référencement actuel. Il faut maintenant collectivement être au rendez-vous, ce qui oblige à tenir un calendrier serré pour la négociation, afin de pouvoir ensuite procéder aux consultations nécessaires afin d'établir un contrat et le mettre en œuvre dans le délai désormais prescrit.

Mme Bernadette COIGNAT (CGT) souhaiterait également une réponse quant aux problématiques de salaires. Des agents ne reçoivent pas leur rémunération, ce qui impacte l'action sociale, ces agents étant alors dans l'obligation de solliciter des aides matérielles.

M. Jacques CLÉMENT (directeur des ressources humaines) répond que le système de paie public s'avère d'une complexité très importante et est de plus géré avec un décalage d'une quarantaine de jours minimum, entre le moment où la paie est pré-liquidée et le moment où elle est versée sur le compte des agents. Tout agent peut être amené à connaître des incidents de paie, malgré toutes les procédures mises en place. En l'occurrence, pour l'agent concerné, seul cas dont il ait eu connaissance récemment, le nécessaire a été réalisé avec le PSI et les acteurs locaux afin que sa situation soit réglée au plus vite, sous forme d'acompte.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) estime, qu'au-delà de ce cas particulier, difficile à vivre, il faut aussi comprendre l'origine des dysfonctionnements entre les différents niveaux de gestion. Pour les agents des corps les plus importants, avec une gestion déconcentrée, tout se passe globalement bien. Les cas se multiplient en revanche pour les petits corps, en administration centrale, avec des retards importants des actes de gestion, parfois difficilement compréhensibles pour les collègues concernés. Le service RH doit prendre en charge les réponses aux dysfonctionnements.

M. Jacques CLÉMENT (directeur des ressources humaines) entend bien cette alerte des organisations syndicales. Constater des incidents ou des absences de paie, même si le volume d'anomalies reste faible, s'avère évidemment tout à fait insatisfaisant. Des chantiers de fond sont engagés pour améliorer la situation, avec la dématérialisation de tous les éléments de gestion administrative et de paie, y compris dans la relation avec le comptable. Dans le cadre de la numérisation, existe également un chantier particulier sur l'indemnitaire, dont découlent de nombreuses anomalies. L'idée est de ne disposer que d'un seul système, intégré dans Renoirh, afin de faire disparaître les risques liés à une gestion par des outils spécifiques. Un dernier chantier porte sur la gestion de l'organisation de la gestion administrative et de la paie.

1) Approbation du procès-verbal du CCAS des 6 et 13 juillet 2022

Les procès-verbaux du CCAS des 6 et 13 juillet 2022 sont approuvés à l'unanimité.

2) Suivi des relevés de conclusions des précédentes réunions

M. Raphaël DUFAU (chef du bureau des prestations d'action sociale) revient sur la question de l'application de la TVA de 10 % sur les subventions repas. La CGT avait sollicité l'organisation d'une réunion sur ce sujet par la DGAFFP en inter-service. Le message a été relayé auprès de la DGAFFP, sans qu'aucune date n'ait été fixée pour le moment.

Il avait également été demandé le livrable des rencontres des présidents de CLAS 2022. Un échange a eu lieu avec les membres de la commission 1, en format groupe de travail sur le projet d'actes, qui a été validé. A été circularisé, la veille, avec le Président du CCAS, cosignataire avec le DRH, un projet de message au CCAS, aux CLAS, aux CRCAS, aux services, afin qu'ils puissent s'approprier le contenu de ces actes et les utiliser comme base d'échange, notamment pour la prochaine mandature.

A par ailleurs été adressé le 7 octobre 2022, un message d'information au titre de la protection sociale complémentaire aux agents du pôle ministériel, leur rappelant la possibilité de bénéficier de la prise en charge de 15 euros.

Le message concernant la prestation CESU « 6-12 ans » a bien été entendu.

Sur la refonte du modèle d'action sociale, la commission 1 s'est réunie en format groupe de travail le 19 septembre. Le questionnaire a été travaillé, sa dernière version a été communiquée aux membres de ce groupe de travail le 21 septembre 2022. Proposant une quarantaine de questions, il se remplit en 8 à 10 minutes. Il devrait être adressé, l'après-midi même, à l'ensemble des agents, et relayé auprès des CLAS. La base des destinataires a fait l'objet d'un travail d'actualisation afin de se situer au plus près de la réalité.

La typologie des actions CLAS a été retravaillée dans le cadre de la commission 4 le 20 septembre. Un projet a été circularisé la semaine précédente auprès de ses membres, sans recevoir d'observation spécifique. Le projet semble donc avoir été implicitement validé et un message pourra être prochainement préparé afin de permettre sa diffusion. L'objectif est de pouvoir mettre en œuvre cette typologie dès 2023.

L'harmonisation des subventions repas va faire l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour.

M. Michaël ROUX (CGT) reprend ces différents points. La CGT attend maintenant une date de réunion avec la DGAFFP. La relance concernant la protection sociale est notée. Le référencement s'arrêtera en 2024, mais la plaquette PLF a conservé les dates originelles. Aucune réponse n'a été apportée sur les CESU 6-12 ans. La CGT avait proposé de créer cette nouvelle prestation. Le travail est en cours sur le questionnaire, il faudra voir quel est le taux de réponse après trois semaines. Sur le point budgétaire n°4, avait été formulée une demande sur la construction des tableaux présentés, avec davantage de détails par colonne, non prise en compte pour le moment. Concernant le prêt sur l'amélioration de l'habitat, la CGT préfèrerait un montant de 5 000 euros, avec l'intégration de l'électroménager. Des éclaircissements sont également attendus concernant la date de démarrage du dispositif et ses conditions d'expérimentation. La CGT souhaite par ailleurs savoir si la nouvelle typologie a été diffusée aux présidents de CLAS et si l'outil DPAS WEB a été adapté. Enfin, pour les quelques 2 000 agents ne pouvant bénéficier de la restauration collective, il est indiqué dans le relevé de décisions que des solutions restent à l'étude. La CGT a proposé l'utilisation de tickets restaurants et attend une réponse quant à cette proposition.

M. Raphaël DUFAU (chef du bureau des prestations d'action sociale) indique que les demandes ont bien été entendues concernant le budget. Un effort sera réalisé quant au niveau de détail des informations communiquées dans les tableaux. Par ailleurs, le projet de typologie a été circularisé dans sa dernière version la semaine précédente aux membres de la commission. Aucun retour n'a été reçu, il semble que cette version convienne à tous. Cette typologie va donc pouvoir être diffusée et un travail va s'engager avec la direction du numérique sur la mise à jour de l'outil DPAS WEB.

M. Franck ROBERT (président du CCAS et de la commission animation) propose d'envoyer la version de la typologie du 28 septembre à tous les membres du CCAS. Il s'agit par ailleurs de savoir si la nouvelle codification va être effective dès 2023.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) espère qu'elle sera au moins à l'œuvre afin d'établir les bilans de début d'année.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) précise qu'un travail est en cours avec l'informatique afin de voir comment effectuer la bascule vers le nouveau système.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) estime nécessaire de revenir sur les difficultés qu'ont certains présidents de CLAS à faire remonter leurs problèmes au niveau supérieur. Il faut que les responsables régionaux jouent leur rôle d'explication quant à l'obtention ou non de crédits complémentaires sur des CIL sur des projets formalisés.

M. Michaël ROUX (CGT) rappelle avoir demandé des précisions sur le prêt pour l'amélioration de l'habitat.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) répond que ce point est à l'ordre du jour. Est attendue la participation de M. CHAVAROT. Sera formulée une proposition quant au mode de fonctionnement possible. Par ailleurs, la discussion est partie de la typologie des CIL pour arriver sur des sujets beaucoup plus larges, avec la possibilité pour les CLAS de disposer de crédits supplémentaires, ou encore d'avoir une participation de l'administration aux réunions. Dès lors qu'un problème particulier se pose à un endroit donné, les organisations syndicales sont invitées à remonter le problème au CCAS. Du côté des SGC, avait été envoyée une note, un an auparavant, sur l'organisation de l'action sociale ministérielle. Le message sera repassé via les différents contacts au MI.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) ne voit pas où pourrait être abordée, dans les points à l'ordre du jour, la question des financements complémentaires liés à l'organisation de mini-séjours. En cette période de fin de mandat, il est parfois difficile pour les équipes d'engager des projets. Le premier trimestre 2023 risque de s'avérer compliqué. Le sujet porte plus globalement sur des questions budgétaires concernant les dotations complémentaires des CIL, qui pourraient être attribuées directement par la DRH. Comme pour un certain nombre d'actions menées par les CLAS, il est bien indiqué que les services, sur leurs crédits de fonctionnement, peuvent venir en soutien, par exemple dans le cadre des arbres de Noël, mais les présidents de CLAS doivent dépenser beaucoup d'énergie pour obtenir, ici ou là, la prise en charge d'une facture. Il est inquiétant de constater que se distend ce lien entre l'administration et les CLAS, localement, ce qui risque d'impacter l'investissement des présidents pour le prochain mandat. La CGT a demandé à avoir rapidement connaissance du complément des DRACE depuis le 1^{er} août. Il n'est pas certain que les présidents de CRCAS, qui devraient être informés de ce type de DRACE supplémentaire, aient été mis au courant de ces éventuels compléments pour 2022.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) indiquer disposer d'un matériau important sur l'activité des CLAS. Les actes des rencontres des présidents contiennent beaucoup d'informations sur ces sujets. Le questionnaire va également apporter de nombreux éléments qui seront à mettre en lien avec la future négociation, mais aussi avec l'utilisation des crédits du PLF 2023.

Il est évident que sera expertisé le sujet de l'âge des enfants pour le CESU. Sur les CLAS, se pose toujours la question de la notification des crédits. Il est nécessaire d'améliorer la diffusion de l'information. Ces différents chantiers seront ouverts en 2023. Il faudrait regarder ce qu'il en est des courts séjours. Aucune réponse ne peut être immédiatement apportée sur le plan financier. Des délégations complémentaires ont été adressées courant septembre, sans difficulté particulière pour doter les services. La vigilance sera de mise quant à la consommation des crédits, mais quasiment toutes les régions ont obtenu l'intégralité de leurs demandes.

M. Franck ROBERT (président du CCAS et de la commission animation) entend ces propos et espère que des actes vont suivre concernant les dysfonctionnements notamment dans les CRCAS.

M. Éric TAVERNIER (CFDT) souhaite rappeler l'absence de CRCAS sur la zone de gouvernance Ile-de-France, durant toute la durée de la mandature. Par ailleurs, tous les présidents de CLAS sont confrontés à une gestion de plus en plus aléatoire des actions qu'ils doivent mener pour l'arbre de Noël, du fait de la non revalorisation du montant de 40 € par enfant.

Mme Nathalie BROUSSE (FSU) se déclare totalement solidaire des précédentes déclarations, notamment de la CGT. Le DRH va recevoir officiellement un courrier alertant de la situation préoccupante au sein de la CRCAS Nouvelle-Aquitaine. Les délégations complémentaires de crédits portent uniquement sur des lignes d'action sociale en lien avec les factures obligatoires à honorer.

Sur le relevé de décisions, au regard de la lecture des PV, il manque un élément important, concernant la demande des organisations syndicales d'organiser le déroulement de l'instance sur une journée entière afin de bénéficier de suffisamment de temps de débat et d'échange, de disposer des documents au moins 8 jours avant pour s'en saisir et d'obtenir des synthèses des travaux des différentes commissions. Il faut espérer que les tableaux budgétaires détaillés soient effectivement disponibles pour le prochain CCAS. Il est par ailleurs regrettable que l'enquête DPAS WEB ne serve pas d'indicateur pour que le niveau national délègue au niveau régional des crédits CIL d'un montant suffisant.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) indique que le sujet de l'arbre de Noël fait partie des chantiers de convergence au niveau interministériel. Il sera traité de manière prioritaire. Il a été établi un comparatif entre les ministères, montrant que le MTE-MCT-TE-MER se positionne plutôt dans la fourchette haute des montants attribués.

M. Franck ROBERT (président du CCAS et de la commission animation) espère que ce chantier de convergence va aboutir rapidement. Certains services comptent peu d'enfants, ce qui induit un montant total pour l'arbre de Noël assez faible. Les crédits CIL sont alors parfois utilisés. Il serait pertinent d'inciter les chefs de service à financer sur les crédits de fonctionnement certaines prestations.

M. Romain ARCANGELI (FSU) estime l'harmonisation loin d'être acquise. Au ministère de l'Intérieur, les arbres de Noël, notamment dans les préfectures, sont financés sur les crédits de fonctionnement et ne font donc pas l'objet d'un budget sanctuarisé.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) informe qu'au MI, une dotation par enfant ne sert qu'à l'achat de cadeaux, l'organisation matérielle de l'arbre de Noël étant prise en charge sur le budget de fonctionnement. Un chantier de convergence n'a rien à voir avec une harmonisation par le haut des prestations d'action sociale. Il est important de faire évoluer la circulaire de 1998 sur les prestations interministérielles d'action sociale, afin que ces dernières s'améliorent.

M. Jacques CLÉMENT (directeur des ressources humaines) indique n'avoir jamais vu d'harmonisation qui ne se réalise pas par le haut. La situation devrait donc progresser favorablement, au moins en ce qui concerne l'arbre de Noël.

M. Christian MAHUT (CGT) rappelle que la prestation arbre de Noël n'a pas été revalorisée depuis 2008, suite à une audience d'une délégation du CCAS auprès du cabinet. Le coût de la vie ayant depuis augmenté, il serait temps d'envisager une nouvelle revalorisation de cette prestation, beaucoup de CLAS faisant état de problématiques dans l'organisation de leur arbre de Noël.

M. Christian JACQUEMARD (CGT) souhaite apporter une précision supplémentaire. Il est important de prendre en compte au plus vite les difficultés des présidents de CLAS et des acteurs de l'action sociale. Les SGC sont en souffrance par rapport au manque de personnel et de moyens. Il est essentiel de prendre conscience de la situation. Il va falloir faire appel à la bonne volonté des uns et des autres pour se porter candidats dans les CLAS. Des personnels se retrouvent en souffrance, faute de ne pouvoir monter leurs actions.

M. Éric TAVERNIER (CFDT) remarque qu'avec une revalorisation indexée sur l'inflation, le montant de la prestation relative à l'arbre de Noël devrait désormais atteindre 50 euros.

M. Pascal WEST (secrétaire du CCAS) souligne, compte tenu de la baisse des effectifs, la difficulté de plus en plus grande d'organiser ces arbres de Noël, en raison des charges fixes.

3) Point sur l'enquête « action sociale »

7) Point sur l'harmonisation des subventions de restauration

Ces deux points sont traités conjointement.

Mme Nathalie DEGRYSE (adjointe à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) se propose de réaliser un point sur l'état d'avancement de ce projet. Le sujet a été traité lors de plusieurs réunions de la commission animation. La première a permis d'échanger avec chacune des organisations syndicales afin de consolider un questionnaire le 19 septembre 2022. Ce travail a été rendu le 21 septembre et partagé avec les membres de la commission 1. Il a été recherché une synthèse convenant à tous. En parallèle, un travail a été mené sur le message à adresser aux agents afin de les inciter à répondre à cette enquête. L'objectif étant de vérifier que les agents du pôle ministériel connaissent l'action sociale, de recueillir leur opinion sur les prestations et de comprendre leurs attentes, par thématique, sur les prestations d'action sociale qui peuvent leur être offertes. Le questionnaire sera développé sur le logiciel LimeSurvey et sera rendu anonyme. Il sera hébergé sur une plateforme accessible en cliquant sur un lien fourni dans le message. 8 à 10 minutes seront nécessaires pour répondre à la quarantaine de questions. Une information sera également communiquée sur l'intranet. Les destinataires du message sont les agents du pôle ministériel, hors EP. L'enquête devrait pouvoir être lancée le 4 octobre, après-midi. Elle sera disponible durant trois semaines, la majeure partie des réponses parvenant dans les premiers jours. Un suivi en continu du niveau de réponse sera réalisé, ce qui permettra d'effectuer des relances, le cas échéant. Une fois l'ensemble des réponses recueilli, un prestataire externe, OpinionWay, sera sollicité afin d'exploiter les données brutes issues des quelques milliers de répondants, en réalisant une analyse simple et croisée de ces réponses.

Il a déjà été demandé une synthèse du rapport final, afin de mettre en relief les éléments essentiels. Il est proposé que l'ensemble de ces éléments soient portés à la connaissance de tous d'ici à la fin de l'année.

M. Christian MAHUT (CGT) s'enquiert de la manière dont cette enquête va parvenir aux retraités du pôle ministériel. Il faudra qu'ils aient accès au questionnaire et qu'ils puissent y répondre en étant extérieurs au service, par exemple via une version papier. Les trois semaines de délai semblent assez courtes, les circuits n'étant pas toujours rapides.

M. Michaël ROUX (CGT) comprend que le lien généré redirigera vers un site Internet. Il faut que les agents absents plusieurs semaines, pour différentes raisons, se voient également offrir la possibilité de remplir l'enquête. Il avait enfin été signalé, durant les échanges au sein du groupe de travail, l'importance de disposer d'adresses professionnelles opérationnelles, ce qui n'est actuellement pas le cas, comme le démontre la préparation des élections professionnelles. Il est important de s'assurer que le message parvienne bien à chaque destinataire.

M. Éric TAVERNIER (CFDT) revient sur la durée de l'enquête. La CFDT avait proposé de retarder d'une semaine son lancement et d'allonger le temps de réponse d'une semaine, afin de contacter un maximum de personnes, notamment les retraités. Plus du tiers ne dispose pas d'adresse mail ou de connexion Internet. Il est important de leur faire parvenir le questionnaire en version papier. Concernant le traitement des réponses, la CFDT, dans sa déclaration liminaire, a demandé à ce que les réponses brutes, rendues anonymes et transmises aux organisations syndicales, afin que ces dernières puissent mener leurs propres analyses. Sans contester la compétence du prestataire, sa méconnaissance du sujet pourrait l'empêcher de réaliser une analyse croisée suffisamment pointue.

Mme Michèle JOSSIER (présidente de la FNASCE) remercie que sa demande concernant certaines questions ait été prise en compte. Une réunion du comité directeur fédéral a eu lieu la semaine précédente avec des représentants régionaux. Le lancement de l'enquête a été évoqué, avec ses différents calendriers. La grande majorité des questions portaient sur les retraités. Au-delà de deux ans, les fichiers en possession des services deviennent inaccessibles ou sont tronqués. Certains retraités n'ont effectivement pas d'accès à l'Internet, il reste donc important de leur offrir la possibilité d'accéder à un formulaire papier. Tous les représentants régionaux, ainsi que les présidents d'ASCE ont été fortement incités à être porteurs de la nécessité de répondre à ce questionnaire.

M. Pascal WEST (secrétaire du CCAS) souhaite d'abord souligner l'excellent travail de concertation ayant permis d'élaborer ce questionnaire. Lors du groupe de travail du 19 septembre, FO a émis la demande d'intégrer dans cette consultation les établissements publics, notamment au regard des besoins des agents, de leur connaissance et accès aux prestations interministérielles. Il lui a été répondu que le MTE-MCT-TE-MER n'était pas en mesure de prescrire un cadre s'imposant aux établissements publics, ces derniers disposant de leur autonomie. Pour FO, les plus de 20 000 agents des établissements publics ne doivent pas être oubliés. Ils sont éligibles à l'action sociale interministérielle, ainsi qu'aux actions menées par les associations s'il existe un conventionnement.

FO demande donc que des démarches soient engagées afin que les établissements publics donnent mandat au MTE-MCT-TE-MER pour mener une négociation, ou à défaut qu'ils soient fortement incités à lancer un questionnaire adapté à leurs agents, à partir du questionnaire actuel. L'exploitation de ces différents questionnaires devra alimenter la future négociation.

Au regard de l'heure, **M. Pascal WEST (secrétaire du CCAS)** en profite pour aborder la question du budget 2023. Ce dernier est en croissance d'1,3 million d'euros par rapport à 2022, ce qui permet d'augmenter le ratio par agent pour la mise en œuvre de l'action sociale. Une analyse plus fine montre une hausse du budget affecté à la restauration collective de 900 000 euros, alors que le budget 2022 prévoyait déjà une harmonisation des subventions repas des agents des DIR-DIRM. Cette augmentation se justifie d'une part par le financement de la hausse de la PIM et par la poursuite d'une harmonisation des lieux conventionnés dans les DIR-DIRM. FO n'oublie pas les 2 700 agents pour la plupart éligibles à la PIM, sans pouvoir en bénéficier, faute de disposer d'un restaurant conventionné à proximité. Les 34 possibilités de conventionnement identifiées ne concernent qu'une seule DIR, il existe donc une marge de progression assez importante pour trouver des conventionnements à proximité des lieux de CEI.

Le secteur associatif est préservé, avec un financement égal à 2022, de l'ordre de 4,9 millions d'euros, mais rien ne garantit que les opérateurs pourront faire face à l'augmentation des coûts de fonctionnement. Il est indispensable de prendre en considération l'inflation actuelle. FO encourage à finaliser les CPO avant la fin de l'année, afin que ces associations disposent d'une visibilité sur leurs futurs exercices. Les élus notent avec plaisir que le budget attaché aux actions sociales collectives des CLAS, ainsi que les arbres de Noël, est en hausse.

M. Jacques CLÉMENT (directeur des ressources humaines) exprime sa satisfaction quant à l'accord trouvé sur le principe et le contenu de l'enquête. Cette démarche sera particulièrement utile pour éclairer les futurs débats et négociations. Il existe effectivement un réel enjeu quant à son adressage et au taux de réponse. La diffusion de l'enquête également adressée à l'ensemble de la population du pôle ministériel n'a pas constitué un obstacle pour le baromètre social, ce dernier ayant recueilli 30 % de réponses sans difficulté liée à l'adressage du questionnaire. Les bases de données sur les adresses professionnelles sont certainement améliorables, principalement en ce qui concerne les agents affectés dans des collectivités locales ou d'autres ministères.

Pour différentes raisons, et notamment un principe de droit fort, il n'existe aucun fichier avec les coordonnées des retraités. Pouvoir les consulter constitue néanmoins un enjeu important de cette enquête. Il va donc être demandé aux CLAS d'assurer la rediffusion du questionnaire auprès de l'ensemble des retraités dont ils disposent des coordonnées. Il sera difficile d'aller plus loin.

La question des établissements publics constituera un point de négociation en tant que tel. Les propositions formulées par FO ont bien été entendues. Il sera certainement pertinent d'inciter les établissements publics, sous une forme à convenir, à conduire le même type de réflexion concernant l'action sociale, sous réserve qu'elle n'ait pas déjà été menée.

Par ailleurs, la hausse du budget de la restauration collective va permettre de finaliser l'harmonisation sur les DIR et les DIRM. Il est ensuite difficile de répondre aux questions relatives à l'inflation. Les indicateurs montrent une tendance inflationniste sur l'alimentation. Il s'agit d'un point de vigilance. Il faudra étudier au cas par cas les répercussions dans les situations de restauration collective, en fonction des différents contrats.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) indique qu'il était bien entendu que la hausse de 600 000 euros était incluse dans les prévisions budgétaires. Il était acté le démarrage d'une enquête afin d'identifier le coût de l'élargissement aux structures conventionnées où les agents sont seuls à y déjeuner, et une seconde enquête pour les lieux ne disposant pas de conventionnement, afin de disposer d'une évaluation du coût potentiel de l'utilisation de titres-restaurant. La CGT se demande si des échanges ont eu lieu avec VNF, établissement public disposant d'une convention avec les titres-restaurant. L'objectif n'est pas d'en fournir à l'ensemble des agents du ministère, mais de développer en priorité des restaurants administratifs ou inter-administratifs et de ne conserver ces titres-restaurant que pour les agents n'ayant pas accès à cette restauration collective.

Concernant le budget, au-delà de la restauration, le prêt vert constitue une amorce. La montée en charge peut se réaliser sur deux ans, mais il faut connaître le montant initial pouvant y être consacré. Enfin, concernant les retraités, il serait intéressant de savoir combien de fiches retraités sont revenues dans les services. L'action sociale ministérielle pour les retraités est censée être prise en charge par le service social de proximité de la DDI du lieu de résidence. Les services RH devraient donc disposer du stock de retraités. Enfin, la CGT rappelle avoir demandé si des aides avaient été débloquées suite aux incendies et aux différentes catastrophes estivales.

M. Jacques CLÉMENT (directeur des ressources humaines) confirme que l'harmonisation sera mise en place dans les services pour lesquels il existe des solutions conventionnées. Tout l'enjeu sera de conduire dans le même temps une incitation appuyée vis-à-vis des autres services. N'est donc pas retenue, pour 2023, la question des tickets-restaurant, l'approche collective restant prioritaire. A néanmoins été étudié, avec des valeurs faciales relativement basses, le coût potentiel de tickets-restaurant, qui s'avère assez élevé.

Des réponses avaient déjà été apportées aux demandes concernant le prêt vert. Une opération pilote va être lancée, il faut attendre son terme avant de mettre en œuvre un éventuel élargissement. Les disponibilités du comité d'aide sociale ne constituent pas un facteur limitant pour lancer le premier volet.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) le confirme. Le prêt vert va être lancé sur les bases proposées, soit un montant de 3 000 euros, en commençant par quelques régions, pour quelques mois. La priorité restait le lancement du premier prêt « études »

Mme Nathalie DEGRYSE (adjointe à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) précise qu'une date de lancement du dispositif sera proposée en commission restauration/logement, avec un processus d'information des services, de communication et de suivi dans le temps, en lien avec le CAS et le service social.

M. Jacques CLÉMENT (directeur des ressources humaines) revient sur le sujet des retraités. Il est impossible de savoir ce dont disposent les CLAS en matière de fichiers. Il serait peut-être nécessaire de réaliser une enquête afin de disposer d'un état des lieux de la situation. Le lancement du questionnaire sur l'action sociale va permettre d'interroger les services quant au nombre de retraités auxquels ils sont capables de l'adresser. Légalement, pour disposer de ce type de fichier, il faut que les retraités aient donné leur consentement, ce qui ne sera pas le cas si leurs adresses sont obtenues autrement que par la fiche « contacts retraités ».

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) indique ensuite qu'en cas de sinistre, un système se met automatiquement en place au sein du service social. Les remontées d'information concernant les catastrophes de cet été ne font pas état d'aides particulières ayant été distribuées.

M. Pascal WEST (secrétaire du CCAS) évoque le précédent procès-verbal, dans lequel M. Jacques CLÉMENT n'émettait aucune objection à ce que le prêt vert soit expérimenté sur l'ensemble de la France. Limiter cette expérimentation à trois régions risque d'apporter de la confusion et de l'incompréhension pour les agents, et de ne favoriser qu'un faible nombre de prêts.

Concernant l'agenda social, il est par ailleurs pertinent de ne pas exclure les établissements publics et d'essayer d'obtenir un état des lieux de l'action sociale en leur sein. Il faut pouvoir cerner leur niveau de connaissance des associations. Le questionnaire proposé serait rapidement et facilement adaptable aux établissements publics.

M. Jacques CLÉMENT (directeur des ressources humaines) concède qu'il faudra peut-être reprendre la volumétrie géographique de l'expérimentation du prêt vert.

M. Éric TAVERNIER (CFDT) rappelle avoir posé deux questions nécessitant une réponse. La première concernait la prolongation d'au moins une semaine de la durée de passation du questionnaire, afin que les retraités puissent en être destinataires, y répondent, et que les présidents de CLAS puissent intégrer ces réponses dans LimeSurvey. Par ailleurs, il a demandé à ce que soient mis à disposition des organisations syndicales les résultats bruts anonymisés de cette enquête.

M. Jacques CLÉMENT (directeur des ressources humaines) ne sait pas s'il sera possible, légalement, de diffuser les données brutes. Il faudra regarder ce point. Une réponse a déjà été apportée concernant la durée de l'enquête. De plus, le questionnaire adressé aux agents actifs et retraités devra être directement rempli par les destinataires de l'enquête, il n'est pas prévu une intermédiation des CLAS notamment, dans la saisie des réponses.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) attend un retour du travail effectué sur les DOM quant aux besoins en matière de restauration et de transport d'enfants pour les séjours. Il faut des dispositifs dérogatoires pour prendre en charge le surcoût dans ces domaines. Lors de la rencontre de juin, les présidents de CLAS d'outre-mer ont abordé de nombreux sujets en souffrance depuis plusieurs années.

Par ailleurs, sur le budget restauration, il ne faut pas uniquement prendre en compte la hausse du coût des denrées alimentaires. Les fluides sont aussi concernés et vont peser sur la facture. Il est nécessaire d'identifier, pour chaque restaurant administratif et chaque restaurant inter-administratif situé dans les locaux d'une DREAL ou d'une DDT, les aides dont ils pourraient avoir besoin dans le cadre de la renégociation de marchés.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) assure que l'outre-mer a autant d'importance que tous les autres territoires. Un volet spécifique lui sera dédié dans le cadre des négociations sur la refondation de l'action sociale.

Sur la restauration collective, il est pour l'instant impossible de mesurer les effets de l'inflation sur les différents postes. Le budget sera suivi avec beaucoup de vigilance, d'autant que l'inflation s'ajoute à d'autres sujets, tels que la fin de la crise sanitaire ou le télétravail.

Mme Bernadette COIGNAT (CGT) souhaite revenir sur le sujet de la restauration collective, comportant beaucoup de non-dits, notamment concernant la loi Egalim dont l'application va entraîner une augmentation du coût du repas. Les harmonisations de subventions repas compensent surtout les augmentations causées par cette loi et ne s'intéressent pas au reste à charge des agents.

Pour mesurer l'impact de l'inflation sur la restauration collective, il suffit de demander un retour à toutes les associations de gestion au sein du MTE-MCT-TE-MER. Il pourrait être envisageable de prévoir des journées de présidents d'association de restauration. Il faut par ailleurs bien garder en tête la responsabilité juridique de ces gestionnaires, qui ne sont pas couverts par l'administration. Le droit privé s'applique alors que ces bénévoles associatifs sont des fonctionnaires d'Etat. Enfin, en ce qui concerne la problématique des fluides, des besoins sont traités en DREAL, sans prendre attaché avec les gestionnaires de la restauration. Il faut absolument que les associations soient interrogées et actrices de la demande des crédits de restauration.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) rappelle que l'administration centrale ne gère pas directement tous les restaurants administratifs dans lesquels les agents déjeunent. L'objectif est de satisfaire les demandes des services en fonction des besoins qu'ils expriment, après des enquêtes réalisées sur le terrain, sans avoir de vision directe sur l'emploi de tel ou tel crédit. Il s'agit d'un sujet interministériel, régulièrement évoqué au sein de la DGFP, niveau auquel il serait plus pertinent de suggérer des réunions régulières avec les présidents d'association.

Mme Bernadette COIGNAT (CGT) souligne que les associations de gestion de restauration MTE (DREAL, DDTM) relèvent bien du Ministère. Il devrait donc être possible de disposer d'une certaine visibilité, par des remontées du terrain. En CRCAS, l'utilisation des crédits de restauration reste assez opaque. Or, la restauration fait partie de l'action sociale ministérielle. Il faudrait peut-être envisager une réunion spécifique dédiée à ce sujet, notamment pour identifier comment aider les gestionnaires de restaurants sur le terrain.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) ajoute que lorsque le CIAS, les SRIAS font l'effort d'organiser des formations pour les gestionnaires, les représentants des administrations de terrain sont loin de s'y précipiter. La restauration collective constitue un des principaux postes du budget de l'action sociale, il convient donc de s'y attarder. Les présidents et trésoriers d'associations s'avèrent responsables, financièrement parlant. Il serait pertinent de leur permettre d'accéder aux connaissances nécessaires pour pouvoir négocier et gérer au mieux les différents aspects relatifs aux marchés publics.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) exprime son accord quant à la nécessité d'une expertise, même si cette dernière s'avère parfois difficile à déployer. Le Ministère n'est pas en capacité d'étudier toutes les conventions. Dès qu'un restaurant est en difficulté ou est susceptible de l'être, il ne faut pas hésiter à faire remonter l'information pour qu'une aide soit apportée. Aucune réponse ne peut être apportée ce jour aux questions soulevées sur ce sujet, mais des réflexions seront menées en ce sens.

Mme Bernadette COIGNAT (CGT) souligne les difficultés d'harmonisation des agents de la DREAL PACA. La situation s'avère compliquée au niveau local, avec la création des SGCD et l'instauration de modes de fonctionnement spécifiques, il est impossible de communiquer.

Mme Nathalie BROUSSE (FSU) exprime son agacement quant à la désorganisation des prises de parole au regard de l'ordre du jour. Elle rappelle que la FSU, lors de sa déclaration de juillet, avait fait remonter le déficit des ressources humaines pour PSPP2. Dans le PLF 2023, sont prévus six ETP supplémentaires au niveau national, fléchés sur la prévention des risques. Une interrogation porte donc sur la politique de la DRH pour renforcer ses équipes, aujourd'hui mises en difficulté.

Par ailleurs, il serait intéressant de connaître la marge de manœuvre dans la possibilité de demander des enveloppes complémentaires afin de mieux mettre en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie.

M. Franck ROBERT (président du CCAS et de la commission animation) reconnaît que l'ordre du jour a été quelque peu chamboulé, certains intervenants souhaitant profiter de la présence du directeur pour obtenir des réponses sur d'autres points.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) confirme que la sous-direction PSPP se situe dans une configuration de maintien de ses effectifs. Chaque départ fait l'objet d'un remplacement. Augmenter les effectifs d'un bureau nécessiterait de diminuer les effectifs d'un autre. Sur le PLF 2023, le directeur des ressources humaines a déjà apporté des réponses. Un travail d'examen conjoint sur l'emploi de ces crédits devra être réalisé notamment en commission budgétaire et du CCAS plénier.

4) Point budgétaire

Ce point a déjà été partiellement traité au cours des précédents échanges.

M. Pascal WEST (secrétaire du CCAS) souhaite commenter rapidement les tableaux de consommation budgétaire. L'optimisme est de mise, les trois-quarts du budget étant consommés, pour un tiers seulement l'année précédente à la même époque.

Dans le PLF 2023, est prévu un montant avoisinant les 2,5 millions d'euros pour financer entre autres les aides matérielles octroyées aux agents. La question est de savoir si cette enveloppe s'avère détachable et fongible. FO a ensuite compris que le CESU 6-12 ans serait à l'étude en fonction des crédits disponibles.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) explique que l'enveloppe du titre 2 n'est pas contingentée. Sur le hors titre 2, les dépenses s'avèrent très dynamiques, les crédits devraient donc être consommés en totalité.

5) Point sur l'expérimentation du prêt études et sur les prêts du comité d'aide sociale

M. André CHAVAROT (président du comité d'aide sociale) indique qu'ont eu lieu, la semaine précédente, des réunions avec chacune des trois régions concernées par l'expérimentation du prêt études. Les tableaux diffusés donnent le détail par région, avec de nombreuses indications quant aux départements, aux services concernés, aux âges, aux motifs et aux montants. Au 30 septembre 2022, 15 prêts ont été accordés, sachant que les dossiers n'ont commencé à parvenir au CAS qu'en août. Cette première étape d'expérimentation débouche donc sur des conclusions très encourageantes. A titre de comparaison, n'ont été reçus que 14 prêts décohabitation sur l'ensemble de la France, depuis le début de l'année 2022. Un nouveau point sera réalisé en fin d'année. La quasi-totalité des prêts a été demandée au niveau maximum de 3 000 euros, pour des étudiants de 17 à 24 ans.

M. Pascal WEST (secrétaire du CCAS) juge effectivement ce début très encourageant. Il faut aussi souligner la bonne publicité qui a été réalisée.

M. André CHAVAROT (président du comité d'aide sociale) note que, globalement, pour l'ensemble des prêts, est constatée une progression assez significative par rapport au 30 septembre 2021, essentiellement due au prêt études. Les prêts sociaux affichent une très légère progression, tout comme les prêts d'installation, alors que les prêts de décohabitation se sont légèrement tassés. Au total, ont été accordés 106 prêts pour 297 400 euros.

La trésorerie du CAS affiche un niveau plutôt satisfaisant, juste en-deçà du million d'euros. Sa relative stabilité permet d'envisager sereinement le développement du prêt études et d'absorber un développement maîtrisé du futur prêt d'amélioration de l'habitat. Le CAS sera très sensible à la fin de l'expérimentation concernant ce dernier et verra si des modifications de certains paramètres de l'opération s'avèrent nécessaires.

M. Pascal WEST (secrétaire du CCAS) souligne de nouveau qu'aucun obstacle n'empêche l'expérimentation du prêt vert sur l'ensemble de la France. Ses estimations font état, au maximum, de dix prêts. L'expérimenter sur trois régions uniquement pose question en matière de choix des régions et de clarté pour les agents. Il pourrait aussi être envisageable d'intégrer une clause de revoyure au bout de six mois afin de voir s'il serait pertinent d'élargir le champ des bénéficiaires. Dans le dernier PV, il était écrit que le directeur des ressources humaines ne s'opposait pas à ce que ce prêt soit mis en place sur l'ensemble de la France, sauf avis contraire du CAS. Il serait peut-être intéressant d'organiser une réunion exceptionnelle du bureau du CAS pour recueillir son accord.

M. André CHAVAROT (président du comité d'aide sociale) indique que le CAS souhaite bien baliser le terrain. Lui-même se déclare au diapason des réponses ayant pu être apportées par le directeur des ressources humaines et la sous-directrice PSPP.

M. Franck MAZET (UNSA) note que l'UNSA a bien insisté sur le fait que ce prêt vert soit également accessible aux locataires. Son élargissement à la partie électroménager serait aussi pertinent. Par ailleurs, le contexte bancaire va changer, les taux de crédits continuant à augmenter. Les prêts du CAS vont devenir de plus en plus attractifs pour les agents.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) confirme que, dans un premier temps, ce prêt sera testé sur trois régions en début d'année 2023. Une proposition va être formulée et sera étudiée en commission restauration/logement début novembre 2022. Le choix des trois régions n'a pas encore été arrêté, mais l'idée serait de privilégier trois nouvelles régions.

6) Bilan des crédits d'initiative locale (CIL) des CLAS

Mme Célestine LOU (chargée de missions sur les politiques d'action sociale) explique que le bilan 2021 des CIL a été réalisé à partir de l'enquête DPAS WEB ayant eu lieu début 2022 et remplie par 114 présidents de CLAS (94 % de répondants).

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire, avec des mesures de restriction et une certaine incertitude due à la situation, ce qui a bouleversé les actions prévues par les CLAS. Les présidents se sont néanmoins avérés très mobilisés.

Le nombre d'actions réalisées et la consommation des CIL sont ainsi en augmentation par rapport à 2020, avec notamment une reprise des activités en présentiel, sans pour autant atteindre le niveau de 2019. En revanche, le nombre de participants aux activités proposées dépasse celui de 2019.

Les CLAS ont donc fait preuve d'adaptabilité et d'innovation, dont témoigne ce bilan positif, et contribuent à lutter contre l'isolement de certains agents dans le contexte de la crise sanitaire.

M. Pascal WEST (secrétaire du CCAS) estime que ce bilan permet de témoigner de l'état de santé des CLAS. Il est encourageant de constater que la consommation est repartie à la hausse et que le nombre de participants n'a jamais été aussi élevé.

M. Christian JACQUEMARD (CGT) note, concernant le bilan des CIL, que la participation s'est plutôt effectuée en distanciel, ce qui s'éloigne de l'esprit de convivialité, de cohésion des CLAS.

M. Patrice LONGÉ (CGT) constate qu'entre 2020 et 2021, ne se sont déroulés que deux courts séjours, ce qui prouve la nécessité de relancer les présidents de CLAS à ce sujet. Il faut aussi travailler sur les aspects budgétaires, avec notamment l'octroi d'une enveloppe spécifique.

M. Franck ROBERT (président du CCAS et de la commission animation) remarque que le bilan ne présente que les actions ayant été financées. Or, les fiches des actions non financées sont traitées en commission. Il serait peut-être pertinent d'en évaluer le nombre et de les intégrer au bilan, afin de mettre en lumière le travail des CLAS. Par ailleurs, il faut se réjouir de la baisse des crédits CIL mobilisés pour l'arbre de Noël. Une expertise serait pertinente pour comprendre les raisons de ces pratiques et y mettre un terme définitif.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) a également remarqué la forte participation en distanciel, ce qui a un effet multiplicateur sur le nombre de participants. Il s'agit aussi d'une demande des agents, correspondant à une évolution sociologique liée au développement du télétravail. Ce bilan est positif, en montrant enfin une sortie de crise sanitaire, mais appelle à la plus grande vigilance quant aux types d'actions qu'il est possible de mener.

Il faudra par ailleurs étudier le sujet des courts séjours. Peu d'éléments permettent pour l'instant de trancher cette question, tout comme d'ailleurs celle de l'emploi des crédits CIL pour l'arbre de Noël. Il devrait en revanche être possible de disposer des actions sans financement.

M. Raphaël DUFAU (chef du bureau des prestations d'action sociale) indique que peu d'actions ne sont pas financées. Le DPAS WEB est un outil de dialogue de gestion, qui intègre donc des éléments budgétaires. Il faudra vérifier s'il existe un recensement des actions avec un budget nul.

Mme Célestine LOU (chargée d'études sur les politiques d'action sociale) précise que pour 2021, les CLAS ont fait état dans le DPAS-WEB de 5 actions réalisées sans engager de crédits CIL.

M. Christian MAHUT (CGT) aurait aimé disposer d'un indicateur concernant la participation des retraités à ces actions CIL. Il pourrait être intéressant d'intégrer ce questionnement au sein des CLAS. Par ailleurs, n'ont été organisées que quatre actions de préparation à la retraite en 2021. La commission 5 a préparé un module pour aider les CLAS à mettre en place cette action. Il reste réjouissant que l'activité des CLAS reprenne et que les actions collectives puissent se développer.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) rappelle que les CLAS sont aussi censés piloter et coordonner des actions avec des intervenants des services ou extérieurs. Les actions de préparation à la retraite sont multi-financées. Les SRIAS et les PFRH organisent aussi ce type de formation. Le logiciel DPAS WEB permet d'analyser la source des différents financements d'une action. Il est par ailleurs étonnant de voir que 31 actions ont été menées par un seul CLAS, il ne s'agit peut-être que d'une même action déclinée sur différents centres d'exploitation.

M. Pascal WEST (secrétaire du CCAS) confirme que, sur le CLAS de Paris, au regard du nombre important d'agents, certaines actions sont parfois dupliquées. De plus en plus de partenaires extérieurs vont contribuer au montage de certaines actions. Il est donc important de les identifier.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) exprime son accord. Cette forme de mutualisation est d'ailleurs envisageable pour la mise en place d'arbres de Noël, s'il s'agit d'une décision des organisations d'action sociale, dans le cadre d'une réelle coopération.

8) Questions diverses

M. Pascal WEST (secrétaire du CCAS) souhaite compléter le point 7 concernant l'harmonisation de la restauration. Une réponse est toujours attendue quant au conventionnement des services de la région Ile-de-France pour un accès subventionné aux restaurants de l'administration centrale. L'administration avait été interpellée sur cette problématique par un courrier en date de février 2019. Il faudrait que les agents franciliens puissent bénéficier de la PIM, s'ils sont éligibles, et de la subvention ministérielle, s'ils veulent déjeuner sur le site de la Défense.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) revient sur l'action de préparation à la retraite. Il est important que les CLAS l'organisent. Sur l'aspect règlementaire, il faut être collectivement attentifs à la fiabilité des informations dispensées. La question du conventionnement pour l'Ile-de-France sera portée à l'attention des collègues des services concernés et auprès de CRHAC.

M. Franck ROBERT (président du CCAS et de la commission animation) lève la séance à 13 heures 30.

Déclaration liminaire de la CGT au CCAS du 4 octobre 2022

« Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s camarades,

Cette rentrée de septembre 2022 est très anxiogène sur le plan des dangers pour la paix dans le monde et avec les risques d'élargissement de la guerre aux portes de l'Europe, sur le plan de l'aggravation du dérèglement du climat, avec les catastrophes naturelles qui se multiplient et leur impact sur la biodiversité et sur les populations, notamment les plus fragiles, et sur le plan du pouvoir d'achat gravement impacté par la spéculation des grands groupes liés aux producteurs d'énergies et de denrées alimentaires, et aux retards dans la production et l'acheminement de pièces industrielles fabriquées hors de France.

Les mesures prises par le gouvernement cet été sont notoirement insuffisantes en terme de revalorisation des salaires et des pensions, revalorisation qui court toujours après l'inflation, avec des rappels qui ne seront effectifs sur les comptes des retraités de la Fonction Publique, que fin octobre !

La CGT soutient les collègues qui ont pu être impactés par les catastrophes liées au dérèglement climatique et particulièrement les incendies et les ouragans, en métropole et dans les territoires d'outre-mer et demande un bilan des aides qui ont pu être accordées aux personnels actifs et retraités du pôle ministériel.

Elle s'inquiète également des nombreux signalements de dysfonctionnements et de retards dans les actes de gestion qui vont jusqu'au non versement de salaire, et elle dénonce la déshumanisation qui conduit à communiquer par de multiples mails, sans prendre la peine d'appeler les agents concernés !

Où sont les tableaux de bord et les alertes qui devraient permettre d'anticiper et de prévenir ces situations, dans les services de gestion et auprès de la DGFIP ?

Lors du CCAS de juillet, la CGT avait rappelé l'inquiétude des agents des DIR, avec les conséquences de la loi 3Ds en terme de transferts dans les collectivités et d'impact sur les organisations de travail, sur les structures des services restant à l'Etat et sur l'action sociale pour les personnels concernés.

Le bilan des décisions des collectivités territoriales au 30 septembre, doit être présenté très rapidement aux personnels et à leurs représentants.

Le gouvernement vient de présenter son projet de loi de finances concernant le budget 2023 et les ministres ont présenté le PLF relatif au MTECT lors du CT ministériel du 28 septembre.

Au titre de l'action sociale collective, il s'élève à 15,4 M€ (AE/CP) contre 14,1 M€ en 2022, après transferts d'agents et de crédits, et hors référencement et participation financière pour la protection sociale complémentaire.

Ce projet de budget qui tient compte de la revalorisation de la subvention interministérielle « restauration » (PIM), et de l'élargissement de son bénéfice jusqu'à l'indice 534, reste « pauvre » dans cette période d'inflation galopante, car les charges fixes et les besoins correspondants aux engagements pris par la DRH, en terme d'amélioration et de nouvelles prestations, risquent de ne pas pouvoir être financés.

La CGT constate d'ailleurs que, dans plusieurs régions, dont la Nouvelle Aquitaine, les présidents de CLAS ont dénoncé l'attitude de la Direction régionale qui refuse de transmettre les demandes de revalorisation des crédits CIL pour 2023, alors que les projets sont là et que les CLAS les ont validés ! De quoi se poser la question de l'intérêt de remplir l'enquête du DPAS WEB qui se termine aujourd'hui, et de s'inquiéter de la répartition des crédits qui seront délégués début 2023.

Concernant le budget consacré à la restauration collective, la CGT souhaite connaître les crédits complémentaires qui sont actuellement délégués aux services afin de pouvoir payer les factures en hausse avant fin 2022.

Elle rappelle les engagements de la DRH et l'estimation de plus de 600 000 euros pour financer, dès janvier 2023, l'harmonisation des subventions-repas pour tous les agents des DIR et des DIRM qui en sont exclus aujourd'hui, alors qu'ils déjeunent dans le cadre d'une structure conventionnée.

Cela ne tient pas compte du financement concernant plus de 2 000 agents, aujourd'hui sans mode de restauration conventionné, éloignés de tout site de restauration et qui doivent pouvoir bénéficier de titres-restaurants, comme c'est le cas aujourd'hui pour les agents de VNF, qui sont dans la même situation.

La CGT demande le lancement, sans délai, de l'étude permettant de mettre en place en 2023, ces titres-restaurants pour les agents du ministère, éloignés d'un site de restauration.

Elle demande également le résultat des démarches que s'était engagée à faire la RH auprès de la DGAFF, pour obtenir une réunion au sujet de la TVA sur les subventions repas que les ministères des Finances et de l'Intérieur tentent d'imposer, en dehors de tout cadre réglementaire et notamment des textes régissant la restauration collective dans la Fonction Publique.

Les agents, mais aussi les structures gérant les restaurants, ne doivent pas être pénalisés et la CGT demande une intervention de la DRH auprès des Finances et du MI afin que des avances sur les factures de fin d'année 2022 et de début 2023, soient mises en place, pour ne pas « plomber » les trésoreries de ces structures, pour des raisons de clôture budgétaire et de retard dans les délégations de crédits.

Concernant l'avenir de l'action sociale ministérielle, la CGT avait souhaité le lancement d'une véritable négociation avec d'abord un accord sur la méthode à mettre en place, ceci ne pouvant se faire en fin de mandat des instances représentatives des personnels, mais à partir du printemps 2023.

Elle prend acte du lancement rapide d'un questionnaire auprès des agents afin de connaître leurs besoins en matière d'action sociale ministérielle, et rappelle son exigence de maintien d'une action sociale de qualité au plus près des agents, avec un CLAS dans chaque service ayant un futur CSA, ou par dérogation, des CLAS interservices, notamment regroupant des services dans les départements, têtes de régions. Elle exclut clairement toute tentative de nouvelles mutualisations et de « régionalisation » de l'action sociale ministérielle, synonymes de diminution de moyens et de représentation des agents, et d'éloignement de l'action sociale.

La CGT s'interroge sur les moyens donnés aux services pour que les retraités soient bien destinataires du questionnaire élaboré et qu'ils puissent y répondre, soit par internet, soit pour courrier postal, afin de ne pas les exclure. Mais cela repose à nouveau, la question récurrente de fichiers d'adresses qui devraient être gérés dans chaque service de proximité en charge de l'action sociale des retraités ...

La CGT rappelle que les textes qui régissent l'action sociale ministérielle, assimilent les actions proposées par les CLAS à des actions du service, sur ordre de mission et sur le temps de travail, contrairement aux actions proposées par d'autres structures associatives (ASCEE, CGCV, ...) ou interministérielles (SRIAS), qui se déroulent hors du temps de travail.

La CGT vous réitère son inquiétude sur l'avenir de l'instance du CCAS, voire des CRCAS et des CLAS, compte-tenu de l'absence de textes sur ces structures lors de la mise en place des CSA.

Concernant l'action sociale en direction des familles, la CGT rappelle la responsabilité du ministère, y compris en terme de crèches et de prestations de garde d'enfants car les places de crèches gérées par les SRIAS, en interministériel, ne sont pas en nombre suffisant pour répondre aux besoins des familles.

Une relance doit donc être faite dans toutes les régions, notamment là où des conventions de réservation de places ministérielles existaient, et l'étude sur le coût de l'extension du CESU « garde d'enfants » aux 6-12 ans doit être lancée.

Lors des rencontres nationales des présidents de CLAS, les collègues des services d'Outre-Mer ont renouvelé comme en 2017, leurs demandes d'être traités à égalité avec leurs collègues de métropole en matière d'action sociale, que ce soit en terme de structures, de conventions et de subventions de restauration collective, ou notamment, pour la prise en charge par la DRH, des transports des jeunes afin de participer à des séjours organisés par le CGCV.

La CGT demande quelles mesures concrètes (organisation et financement) sont envisagées pour qu'on ne voit plus des tableaux de consommation des crédits avec des lignes vides ou avec des montants très bas, concernant les régions ultra-marines.

La CGT souhaite également que le travail commencé en commission du CCAS cette année, relatif à l'organisation de mini-séjours de 3 jours pour les enfants, avec le CGCV, soit finalisé rapidement afin que les CRCAS puissent proposer cette nouvelle action, au profit des enfants de nos collègues, dès 2023.

Pour la CGT, cela nécessitera un abondement des crédits CIL par la DRH, dans les régions intéressées, afin de demander une participation financière minimum aux familles.

Concernant le prêt d'amélioration de l'habitat, désigné actuellement comme « Prêt vert », la CGT est très favorable à sa mise en œuvre dès janvier 2023, car elle le réclame depuis de nombreuses années.

Elle réitère sa revendication de porter son montant à 5 000€, pour que les agents puissent réellement y trouver un intérêt, et leur permettre d'avoir un meilleur confort dans leur logement. Ce prêt doit, comme vous l'avez annoncé au CCAS du 6 juillet, être en expérimentation sur l'ensemble du territoire français, métropole et outre-mer.

La CGT souligne les propos de la Première Ministre qui a rappelé l'objectif de réduire de 10 % la consommation d'énergie : « *Évidemment, ce ne sont pas les Français en situation de précarité énergétique sur qui les efforts doivent peser* »,

Pour la CGT, notre ministère doit être moteur rapidement dans ce domaine, avec un signe fort envers ses agents, en élargissant l'accès au prêt, au-delà des travaux prévus, au remplacement d'électro-ménager énergivore, par des matériels plus sobres en énergie mais plus onéreux. Cela permettra aussi à ceux qui sont en location, de pouvoir bénéficier de cette nouvelle prestation.

La CGT rappelle enfin son soutien aux 2 grandes associations du ministère que sont la FNASCEE et le CGCV, qui vont négocier les nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) au titre de la période 2023/2026 et l'attribution de la subvention qui les accompagne, alors qu'aucune augmentation n'est prévue dans le PLF 2023.

Le ministère doit prendre en compte toutes les problématiques (inflation galopante, baisse du pouvoir d'achat des bénéficiaires, soutien face aux orientations des établissements publics affiliés au ministère, aspects juridiques liés au patrimoine et investissements nécessaires pour mettre aux normes les bâtiments, etc.), et revoir ces subventions à la hausse.

Concernant l'exemplarité attendue du ministère pour que les bâtiments des centres de vacances et des unités d'accueil, respectent les normes de sobriété énergétique, la CGT se réserve le droit d'intervenir auprès du Ministre, pour appuyer les demandes des associations, si nécessaire.

Suite à la journée de mobilisations et de rassemblements du 29 septembre, pour demander la hausse des salaires et des pensions et leur indexation sur la hausse des prix, la CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales, appellera à nouveau les personnels actifs et retraités, à faire barrage au passage en force voulu par le président de la république, d'une réforme des retraites qui n'a aucune justification budgétaire autre que de nous faire payer la casse des services publics, et de reculer l'âge légal de départ en retraite, plutôt que de mettre à contribution les profiteurs de la crise actuelle.

Solidairement,
la délégation CGT au CCAS »

Déclaration de la CFDT au CCAS du 4 octobre 2022

Monsieur le Président, monsieur le Directeur, mesdames, messieurs, chers collègues,

La CFDT souhaite mettre en exergue trois points saillants à l'occasion de cette déclaration liminaire.

- Le PLF 2023 présenté le 28 septembre dernier affiche une augmentation sensible du budget dévolu à l'action sociale de nos ministères.

L'essentiel de cet effort va principalement porter sur la restauration collective qui représente déjà la plus grande part de la capacité financière de l'Etat dans l'action sociale à destination de ses agents. Rappelons que cette prise en charge est tout sauf au niveau de celle des entreprises privées, loin s'en faut.

La CFDT note cependant avec satisfaction l'augmentation significative des crédits destinés aux travailleurs handicapés.

- Dans le cadre du recueil d'informations préalable à l'ouverture de négociations en vue de la signature d'un protocole d'accord portant sur la pérennisation du modèle ministériel d'action sociale, vous nous présentez ce jour un questionnaire à destination des agents, des retraités et des ayants-droit.

La CFDT se réjouit de cette démarche, mais regrette qu'elle soit déclenchée suivant un calendrier relativement contraint qui ne permettra pas forcément un taux de réponse maximalisé.

Ce préalable à la négociation est attendu par notre organisation syndicale et nous demandons que nous soient communiqués les chiffres bruts aux fins de procéder par nos propres moyens à une analyse des résultats.

- La MGEN a accepté la résiliation du contrat de référencement dès le 1^{er} janvier 2025, permettant ainsi la prise en charge de 50% des cotisations « santé » par l'Etat employeur.

La CFDT prend acte de cet effort, même si les agents perdront malgré tout une année par rapport à leurs homologues des ministères n'étant pas actuellement couverts par une mutuelle référencée.

La CFDT demande que l'administration propose d'ores et déjà un calendrier en vue de la rédaction de l'appel d'offres et inscrive ce sujet à l'agenda social 2023.

Merci de votre attention !

LISTE DE DIFFUSION

Les représentants du personnel

Au titre de la CGT :

M. Franck ROBERT, président du CCAS et de la commission n°1 ;
M. Christian MAHUT ;
M. Patrice LONGÉ, président de la commission n°2 ;
M. Christian JACQUEMARD ;
Mme Marie-Paule DUBUS-CHAVANIS
Mme Barbara ROUSSAUD
Mme Jocelyne PELÉ,
M. Michaël ROUX ;
M. Laurent LANOÉ ;
Mme Bernadette COIGNAT.

Au titre de FO :

M. Pascal WEST, secrétaire du CCAS ;
Mme Anne DELAROQUE ;
M. Jacques DOTU, président de la commission n°3 ;
Mme Françoise LEFÈVRE ;
Mme Stéphanie FERRARI-PAILLET ;
Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA ;
Mme Caroline FOREST ;
M. Serge GRIMAUD.

Au titre de l'UNSA :

M. Franck MAZET, président de la commission no 5 ;
Mme Nadine COMTE ;
Mme Marielle CUNY ;
M. Christian MALGARINI ;
Mme Annie HUYGHE.

Au titre de la CFDT :

Mme Maryline GROSROYAT, présidente de la commission n 4 ;
M. Éric TAVERNIER ;
M. Yoan MARSANNE ;
Mme Martine LE GOUIC PROVOOST.

Au titre de la FSU :

M. Romain ARCANGELI.
Mme Nathalie BROUSSE

Les représentants des partenaires de l'action sociale :

M. Stéphane SUTEAU, président du CGCV ;
M. Dominique JARDIN, vice-président du CGCV ;
Mme Michèle JOSSIER, présidente de la FNASCE ;
M. Stéphane VACHET, FNASCE ;
M. André CHAVAROT, président du Comité d'aide sociale (CAS) ;
M. François GODLEWSKI, vice-président du CAS.

Les représentants de l'administration :

M. Jacques CLÉMENT, directeur des ressources humaines ;
Mme Anne AMSON, cheffe de service du développement professionnel et des conditions de travail, DRH/D ;
Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU, sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP ;
Mme Nathalie DEGRYSE, adjointe à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP ;
M. Jean-Pascal BIARD, directeur adjoint DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
Mme Marion BAUD, cheffe du bureau de l'appui aux services et de la veille sociale RS3 ;
M. Didier BORREL, directeur adjoint, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;
M. Julien CUSTOT, directeur adjoint DREAL Pays de Loire ;
M. Raphaël DUFAU, chef du bureau PSPP2 ;
M. Cyril DINH VAN, chef du bureau du budget du personnel ;
Mme Katia SANSONE, cheffe du bureau de l'action médico-sociale et de la prévention – SG/DRH/CRHAC2 ;
Mme Tatia BOISSIERE-MARCOU, adjointe à la cheffe du bureau de l'action médico-sociale et de la prévention – SG/DRH/CRHAC2.

Les représentantes du service social :

Mme Séverine HENNEBICK, conseillère technique nationale, cheffe de pôle service social au bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés PSPP1 ;
Mme Hélène POITOUT LAIRD, CTSS, DREAL Bourgogne Franche-Comté.